



MENACES DE MORT

APOLOGIE DU TERRORISME

Le 16 mai 2024, alors que nous venions de perdre deux de nos collègues, le détenu AUDI---- se permettait lors de la distribution du repas de tenir des propos intolérables sur la mort de nos camarades et espérait que cela se reproduise...

A ce jour, hormis un déplacement au D1, aucune sanction pour ces paroles appelant à tuer du bleu n'a été prise.

Pour FO Justice Muret cela est inacceptable. Ce détenu non seulement doit se faire notifier une plainte pour apologie du terrorisme, il doit être déclassé de son poste d'aux, mais surtout il doit monter dans un camion et partir très loin de chez nous ... sa place est dans un QER à minima ...

La non-sanction montre aux autres détenus la faiblesse de notre administration et ouvre la porte à toutes les menaces possibles sans risquer la moindre sanction...

Et malheureusement au sein du même bâtiment le message est bien passé car hier le mardi 4 juin 2024, le détenu BERRA--- à menacer de mort un personnel du CD de Muret. Bâtiment dans lequel un détenu avait proféré, il y a un mois, des avances à une surveillante provoquant ainsi la mise à l'écart de celle-ci démontrant à nouveau l'absence de sanction ... **la surveillante doit à nouveau pouvoir travailler sur ce bâtiment et c'est le détenu qui doit partir.**

Que les choses soient claires, il est hors de question de déplacer l'agent comme cela se fait par habitude à Muret. Nous voulons des réponses fortes de notre administration mais aussi et surtout de notre direction locale.

Nous avons perdu deux collègues cette année cela devrait suffire pour démontrer à tout le monde que le laxisme et l'absence de sanction n'est pas le modèle à suivre ...

Faites chauffer les camions et montrer à ces trois détenus que leurs mots ne sont pas acceptables dans notre établissement ni ailleurs....



Le secrétaire local FO Justice CD de Muret
JJ-VIAUD